



# Commune de NEUFCHATEAU

Réf. Commune : PU 124

Ar. Gouv. w. 04/07/2002.

Réf. DPA: 10003171

- Annexe X.

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS  
OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET  
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

## ENQUETE PUBLIQUE

**Demandeur** : Bricks and Leisure SRCL,

Pieter Brueghellaan, 1 à 9051 Sint-Denijs-Westrem

**Nature de la demande** :

- réaménager le site d'un ancien camping en village de vacances comprenant 75 chalets et 2 immeubles appart-hôtels abritant 60 appartements et un parking souterrain ;
- dont le n° de dossier est 10003171 ;
- nécessitant une étude d'incidence sur l'environnement ;
- pour l'établissement : camping du Lac de Neufchâteau sis chemin du Lac à 6840 Neufchâteau.

Le projet implique une demande de dérogation au prescrit du plan de secteur.

Le projet implique l'intervention du fonctionnaire délégué sur des écarts ou des dérogations prévus aux articles D.IV.5 à D.IV.13 du CoDT, en ce qui concerne la conformité au plan de secteur PdS ;

La nature des écarts ou des dérogations sollicités est la suivante : implantation de constructions destinées à l'hébergement touristique (lodges + immeubles appart-hôtel en zone d'espaces verts.)



CoDT :

Article D.II.27 : Zone de loisirs

Articles D.VIII.1, 4° et suivants.

Code de l'Environnement :

Articles D.64 et D.68 (décret du 24 mai 2018)

Rubrique 55.23.01 : Village de vacances, parcs résidentiels de week-end, complexes hôteliers et aménagements associés en zone de loisirs au sens de l'art. D.II.27 du CoDT de 2 ha et plus.

Rubriques 70.11.01 et 70.11.02 : Constructions groupées visées à l'article D.IV.1, § 1er, alinéa 2, du CoDT sur une superficie de 2 ha et plus.

**Situation** : Chemin du Lac à 6840 Neufchâteau

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 26.01.2022

**Date d'affichage de la demande** : 19.01.2022

**Date d'ouverture de l'enquête** : 26.01.2022

**Lieu, date et heure de clôture de l'enquête** : Administration communale, le 28.02.2022

à 11 heures.

**Les observations écrites peuvent être adressées à : Administration communale, Grand Place, 1 à 6840 NEUFCHATEAU. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées au bureau de l'urbanisme le 28.02.2022 de 11h00 à 11h15, pendant la séance d'audition durant laquelle ceux qui le souhaitent seront entendus.**

Le Bourgmestre,



porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous au 061/27.50.94 à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 9 h à 12 h et de 13h30 à 16 h Sauf le jeudi après-midi), et le 08/02/2022 jusqu'à 20 h (Uniquement sur rendez vous - Prévenir l'administration de votre visite au 061/27.50.94)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**Jean-Yves Duthoit**



Directeur Général,

**François Huberty**



Bourgmestre,

**Coordonnées du Fonctionnaire technique :**

DGOARNE, DPA, Mr D. VANDERWEGEN, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081 / 71 53 00)

**Coordonnées du Fonctionnaire délégué :**

DGATLP, M. Desquesnes Directeur, Place Didier 45 à 6700 Arlon (063 / 58.91.11)

**Autorité compétente :** Ville de Neufchâteau

**Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme :**

Mr MAYNE Pascal, Grand Place 1 – 6840 NEUFCHATEAU – (061/27.50.94)

Ville de Neufchâteau

Administration Communale

Grand Place, 1

6840 Neufchâteau



061.27.50.90



061.27.50.99



[www.neufchateau.be](http://www.neufchateau.be)



[commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)